

# SYNDICAT PERSPECTIVE

## OUI

Volume 41 Numéro 2

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

mai 2013

## Campagnes pour notre avenir

Le STTP doit jouer un rôle actif et déterminant afin d'influencer l'orientation du service postal et le contexte politique dans lequel nous œuvrons. Le présent numéro de *Perspective* fait le survol du travail qui s'impose à l'égard d'enjeux primordiaux, tels que l'attaque menée contre la formule Rand, la transformation postale, l'examen du *Protocole du service postal canadien*, l'expansion ou la réduction des services à Postes

Canada et les prochaines élections fédérales. Ces enjeux intimement liés ont des répercussions sur nos emplois, nos collectivités et le service postal public. En tant que syndicat et en tant que travailleurs et travailleuses, nous devons militer en faveur d'un avenir où nos droits seront respectés, où les travailleurs et travailleuses seront traités avec dignité et respect et où les services publics seront valorisés et renforcés. Nous encourageons tous les membres à participer activement à ces campagnes.

## Le défi le plus important de notre époque

Après avoir attaqué notre droit de grève et entravé la libre négociation collective, les conservateurs de Stephen Harper s'en prennent maintenant à la sécurité financière des syndicats au moyen du projet de loi C-377. Il s'agit d'une première mesure législative d'une vaste attaque politique visant à affaiblir les syndicats, à réduire au silence ceux et celles qui critiquent le gouvernement et à abaisser le niveau de vie des travailleurs et travailleuses.

La prochaine attaque aura probablement pour cible la formule Rand, qui exige que l'ensemble des employées et employés visés par une convention collective paient des cotisations syndicales, même s'ils n'ont pas signé de carte d'adhésion syndicale. La formule Rand contribue à l'équité dans le monde du travail. Dans un lieu de travail syndiqué, personne n'est obligé de se joindre au syndicat, mais tout le monde doit payer sa part des avantages qui profitent à l'ensemble des travailleuses et travailleurs.

Les syndicats ont besoin d'une sécurité financière pour être en mesure de faire contrepoids au pouvoir et au capital des grandes entreprises. Les travailleuses et travailleurs non syndiqués bénéficient eux aussi des gains importants obtenus par les syndicats : congé la fin de semaine, protections en matière de santé et de sécurité, normes relatives aux heures de travail, bons salaires, régimes de retraite, avantages sociaux, sécurité d'emploi, congés parentaux, etc.

Le gouvernement Harper et les groupes de réflexion qui sont à sa solde aimeraient vous faire croire que les cotisations syndicales ne devraient servir qu'aux activités syndicales de base et que les syndicats n'ont de comptes à rendre à personne sur le plan financier. Ils font fi de l'argument du juge Rand selon lequel les syndicats



Réunion des présidentes et présidents de section locale  
Toronto, le 22 avril 2013

évoluent dans un vaste contexte social, économique et politique. Les syndicats doivent exercer des pressions sur les gouvernements pour défendre les droits des travailleuses et travailleurs et contribuer à l'établissement de conditions sociales propices à la tenue de négociations collectives libres et justes. Le STTP travaille aussi à l'échelle internationale avec d'autres syndicats des postes pour mieux comprendre le contexte mondial du secteur postal. De plus, les finances du STTP font déjà l'objet de mesures de vérification strictes et détaillées établies aux termes de ses statuts nationaux, lesquels sont adoptés de manière démocratique par les membres du Syndicat. Le STTP publie d'ailleurs ses vérifications annuelles dans les pages de *Perspective*.

De nombreux États américains ont adopté des lois anti-syndicales, appelées lois du « droit au travail », qui, selon leurs partisans, favoriseraient une concurrence accrue. Toutefois, ces lois n'ont absolument rien à voir avec les droits des travailleuses et travailleurs et la sécurité d'emploi. Au contraire, elles entraînent une baisse des salaires et une détérioration des conditions de travail,

sans compter qu'elles légitiment la pratique immorale qui consiste à ne pas payer de cotisations tout en bénéficiant des avantages de la négociation collective. Elles obligent aussi les syndicats à représenter les travailleuses et travailleurs non syndiqués et à assumer les coûts de cette représentation.

En collaboration avec le Congrès du travail du Canada, le STTP participe à une campagne visant l'engagement des membres. Votre contribution à la campagne est essentielle. Il faut que vous, les membres, engagiez des conversations avec votre famille, vos amis et les gens de votre collectivité pour les informer des gains que nous avons obtenus en tant que membres d'un syndicat et pour cerner de quelle manière les syndicats pourraient mieux défendre les intérêts de l'ensemble des travailleurs et travailleuses.

Il est temps de reconstruire un mouvement social durable et uni qui permettra l'élection de gouvernements favorables à la classe ouvrière et améliorera le niveau de vie de l'ensemble de la population.

## Régler les problèmes liés à la transformation postale : un processus long et frustrant

Beaucoup de temps s'est écoulé depuis 2008, année où le STTP a proposé que la mise en place de la transformation postale à Winnipeg serve de projet pilote. Pour le Syndicat, il était important que les parties prennent le temps et les précautions nécessaires pour mettre en œuvre la nouvelle technologie et les méthodes de travail. Ainsi, elles pourraient dépister les problèmes et les régler avant d'appliquer le projet à l'échelle du pays.

### Une multitude d'effets défavorables

Malheureusement, la SCP a rejeté la proposition du Syndicat. Par conséquent, partout au pays, les travailleuses et travailleurs subissent les contrecoups de la transformation postale :

- intensification du travail;
- réduction du nombre d'emplois;
- augmentation des accidents du travail;
- diminution des possibilités en ce qui concerne les mesures d'adaptation;
- augmentation du stress, des difficultés familiales et des problèmes liés à la garde d'enfants;
- réduction du roulement des tâches;
- augmentation de la livraison du courrier à la noirceur;
- augmentation des heures supplémentaires involontaires;

CONVENTION DE POSTE-PUBLICATION N° 40064660  
RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE  
NON DISTRIBUABLE AU CANADA AU :  
SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET  
TRAVAILLEUSES DES POSTES  
377, RUE BANK  
OTTAWA (ONTARIO) K2P 1Y3

suite à la page 4



## Un plan pour défendre nos droits

Du 20 au 22 avril dernier, près de 320 consœurs et confrères de partout au pays se sont réunis à Toronto pour discuter de la mise en place des conventions collectives, mais aussi du plan d'action pour les prochains mois. Cette réunion constituait la seule occasion pour les trois paliers du Syndicat de se réunir au cours du présent mandat, et ce fut un succès. Nous avons maintenant en mains la stratégie nécessaire pour protéger le service postal public et universel.

Dans le présent numéro de *Perspective*, vous retrouverez les grandes lignes du plan d'action. Prenez-en connaissance, car il nous concerne toutes et tous. Il en va de nos emplois, de nos conditions de travail et de notre avenir.

### COMPRÉHENSION COMMUNE DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Les discussions sur les conventions collectives ont permis de donner une compréhension commune des changements survenus, ce qui favorisera une application uniforme et nous permettra de parler d'une seule voix. Par exemple, la présentation sur le programme d'assurance-invalidité de courte durée (PAICD) a permis aux personnes responsables de bien comprendre et d'assimiler le processus d'appel prévu aux conventions collectives. Nous avons consacré la grande partie des deux premières journées de la réunion à discuter des divers changements apportés aux conventions collectives et à uniformiser notre démarche. Nous sommes donc prêts à affronter l'employeur.

### NOUS DEVONS OCCUPER TOUS LES TERRAINS DE LUTTE

Par la suite, nous avons débattu notre plan d'action. Au Congrès de 2011, nous avons adopté un plan d'action qui porte sur la nécessité de lutter pour récupérer notre droit de négocier et de faire la grève. Pour y arriver, nous n'aurons pas d'autre choix que d'occuper tous les terrains de lutte : syndical, économique, social et politique.

Ainsi, nous mènerons des campagnes sur des enjeux cruciaux comme l'examen du *Protocole du*

*service postal canadien*, les fermetures de comptoirs postaux de la Société et l'élimination des effets néfastes de la transformation postale. Nous participerons aussi à la campagne du Congrès du travail du Canada pour la protection des acquis syndicaux et sociaux. Nous allons continuer de syndiquer les travailleuses et travailleurs du secteur des postes et des messageries. Nous collaborerons avec les différentes coalitions qui visent à améliorer les conditions de vie des citoyens et citoyennes, notamment en ce qui concerne les services de garde. Et nous participerons activement à la campagne politique pour nous débarrasser du gouvernement Harper en 2015.

### IL Y A UNE PLACE POUR CHACUNE ET CHACUN D'ENTRE NOUS

Notre plan d'action est à la fois ambitieux et stimulant! Nous devons relever le défi et nous sommes prêts à le faire. Dans ce plan, chacune et chacun d'entre nous a son rôle à jouer.

Consœurs, confrères, le Syndicat a besoin de vous. Nous sommes 52 000 et nous agissons dans l'unité et la solidarité pour protéger le service postal public et construire une société juste et équitable.

### La lutte continue.



Solidarité,

Denis Lemelin  
Président national

## Dans quelle direction Postes Canada doit-elle s'engager?

**Dites-lui quelle voie emprunter.**  
Soumettez vos commentaires en cliquant sur « L'avenir de Postes Canada » au [www.postescanada.ca](http://www.postescanada.ca) ou

postez-les à : L'avenir de Postes Canada,  
2701, prom. Riverside, bureau N0800, Ottawa (Ont.) K1S 0B1

↑ Expansion des services

← Hausse des tarifs

Réduction de services →

### PERSPECTIVE STTP

*Perspective* est publié en français et en anglais par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, 377, rue Bank, Ottawa (Ontario) K2P 1Y3.  
Tél. : (613) 236-7238 Téléc. : (613) 563-7861  
[www.cupw-sttp.org](http://www.cupw-sttp.org)

Écrivez-nous. Envoyez vos commentaires par courriel à la rédaction, à : [commentaires@cupw-sttp.org](mailto:commentaires@cupw-sttp.org)

Rédacteur en chef : G. Floresco

Production et traduction :  
A. Boulet, C. Drouin, G. Laflamme,  
B. Luijkenaar, M. Parrot, M. Prévost

Adjointes et adjoints à la rédaction :  
P. Arbour, G. Bossenberry, C. Foreman,  
G. Kuehnbaum, D. Lafleur, D. Lemelin

Collaborateurs et collaboratrices :  
G. Bickerton, J. Gillies, J. Kass,  
K. Matthews, S. Ryan, K. Steinhoff

Affiliations :  
• Association canadienne de la presse syndicale  
• Congrès du travail du Canada (CTC)  
• Internationale des compétences et des services – UNI  
• Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF)



### POLITIQUE ÉDITORIALE

Votre opinion nous intéresse. *Perspective* publiera toutes les lettres provenant des membres du STTP à condition qu'elles :

- comptent 400 mots ou moins. Des articles plus longs peuvent être soumis à titre de commentaire;
- ne dérogent pas aux politiques et aux principes du STTP, y compris à la politique contre la discrimination et le harcèlement à l'endroit des femmes, des personnes de couleur, des membres des Premières nations, des Inuits, des Métis, des lesbiennes, des gais, des personnes bisexuelles, des personnes trans et des personnes ayant des limitations fonctionnelles;
- soient dactylographiées ou écrites lisiblement;
- incluent le nom de l'auteur, l'adresse, la section locale et un numéro de téléphone où l'auteur peut être joint en cas de problème.

*Perspective* publiera des lettres anonymes au besoin. Autrement, le nom et la section locale de l'auteur paraîtront au bas de la lettre.

*Perspective* communiquera avec les auteurs si la publication de leur lettre pose problème.

Nous acceptons les lettres envoyées par la poste, par télécopieur et par courrier électronique.

# Examen du *Protocole du service postal canadien*



Il y aura un examen du service postal.  
Nous voulons qu'il soit public!



Le gouvernement fédéral se penchera bientôt sur sa gestion du service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*. Ce protocole énonce les attentes du gouvernement notamment au sujet de l'universalité du service postal, des normes de service et du moratoire sur la fermeture de bureaux de poste dans les petites villes ou en région rurale. Ce document prévoit un examen du *Protocole* tous les cinq ans. L'examen pourrait donc commencer le 12 septembre 2014 ou se terminer d'ici cette date.

Cet examen est important, car non seulement le gouvernement pourrait réduire les obligations de Postes Canada en matière de service, mais il pourrait aussi préparer le terrain en vue de la privatisation et de la déréglementation du service postal.

L'examen pourrait toutefois permettre d'apporter des améliorations au *Protocole*.

Le STTP s'est doté d'un plan visant à guider toute réévaluation du *Protocole*.

L'un des objectifs principaux du plan est de veiller à ce que l'examen du *Protocole* soit public, car il sera difficile d'influer sur les résultats de cet examen s'il se fait à huis clos.

Le Syndicat s'est fixé deux autres objectifs, soit maintenir et améliorer le service postal public universel et apporter les améliorations suivantes au *Protocole* :

- faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
- supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du *Protocole*;

- veiller à ce que le gouvernement consulte la population et d'autres intervenants en vue d'établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison.

Pour atteindre ses objectifs, le Syndicat devra interpellier ses alliés, la population, les médias, les municipalités, les organismes sociaux et les députés et députées fédéraux. Il aura aussi besoin de l'appui de ses membres et de l'engagement de tous les paliers du Syndicat.

Voici comment nous entendons mettre en œuvre notre plan en vue de l'examen du *Protocole* :

Au palier local, le Syndicat militera pour la tenue d'un examen public. À cette fin, les sections locales distribueront des cartes postales aux membres dans les semaines à venir.

Aux paliers local et national, le Syndicat communiquera avec ses alliés et avec d'autres organismes syndicaux pour leur demander de s'exprimer au sujet de l'examen. Il se réunira aussi avec des députés et députées fédéraux.

Au palier national, le Syndicat a écrit à Steven Fletcher, ministre d'État aux Transports, pour lui demander des renseignements au sujet de l'examen. Le Syndicat tente aussi, par d'autres moyens, d'obtenir ces renseignements.

Si le gouvernement refuse de mener un examen public, le Syndicat réalisera son propre examen du *Protocole* auprès de la population.

Dans les mois à venir, le Syndicat produira d'autres documents d'information visant à démontrer le besoin d'améliorer le *Protocole* et de maintenir le service postal public et universel.

## Réduction ou expansion des services à Postes Canada

Postes Canada pourrait relever les défis que pose la diminution des volumes de la poste-lettres et, par conséquent, des profits, en choisissant d'élargir sa gamme de services, de réduire ses coûts ou d'augmenter ses tarifs. Elle pourrait tirer parti de son important réseau national de vente au détail et de livraison pour offrir de nouveaux services qui génèrent des revenus. D'autres administrations postales dans le monde diversifient leurs services en s'engageant dans de nouveaux secteurs, comme les services bancaires, ce qui leur permet de renforcer leur réseau de vente au détail, de créer des emplois et d'accroître leurs revenus. Postes Canada pourrait améliorer sa situation financière et sa capacité à offrir de bons emplois, assortis de salaires et d'avantages sociaux décentes, en misant sur une expansion stratégique de ses services.

Postes Canada a plutôt choisi de faire face à la situation en fermant des bureaux de poste publics, en adoptant un modèle « plus petit » pour les comptoirs de vente au détail, en diminuant le nombre de boîtes aux lettres publiques et en effectuant d'autres compressions. En même temps, Postes Canada ouvre de nouveaux bureaux franchisés (ou comptoirs postaux privés), qui souvent entrent en concurrence directe avec des bureaux de poste publics. Depuis novembre 2011,

le Syndicat a reçu 32 avis de fermeture de bureaux de poste, et 26 de ces bureaux ont maintenant fermé leurs portes. Il s'agit du nombre le plus élevé de fermetures de bureaux de poste depuis les années 1980 et 1990. La réduction des services et l'ouverture de bureaux franchisés à proximité de bureaux de poste publics continueront de faire perdre des emplois aux membres du STTP et de restreindre l'offre de services à la population.

### Objectifs

- Mettre fin à la fermeture de bureaux de poste.
- Mettre fin à la réduction inutile de la taille des bureaux de poste.
- Mettre fin à l'ouverture de bureaux franchisés qui menacent la survie de bureaux de poste publics.
- Se servir de l'examen du *Protocole canadien du service postal public* pour renforcer les dispositions du *Protocole* qui protègent le service postal public.
- Lancer un débat public sur l'expansion des services à Postes Canada.
- Obliger Postes Canada à se doter d'une stratégie de prestation de services bancaires dans les bureaux de poste.

### Stratégie

- Mobiliser l'appui des membres et de la population.
- Mobiliser l'attention des députés et députées fédéraux et des conseillères et conseillers municipaux.
- Obtenir l'appui du plus grand nombre possible d'alliés locaux et nationaux.
- Mener des campagnes de prévention contre les fermetures et la réduction de la taille des bureaux de poste.
- Appuyer les campagnes de riposte locales et communautaires.
- Faire connaître les enjeux de notre campagne en utilisant les différents médias.

### Plan contre la réduction des services

- Mener des recherches.
- Produire des feuilles de renseignements, des bulletins, des articles et des feuillets à l'intention des membres et de la population.
- Encourager les sections locales à utiliser la trousse d'information sur la fermeture de bureaux de poste et celle sur les bureaux franchisés.
- Voir à ce que des représentantes et représentants des sections locales et des collectivités se réunissent avec les députés et députées fédéraux et les conseillères et conseillers municipaux.
- Tenter d'obtenir des différents partis politiques un engagement électoral à mettre fin à la fermeture de bureaux de poste et à la réduction des services.
- Demander aux alliés, aux groupes communautaires et aux conseils municipaux d'adopter une résolution, de signer des lettres ou de signer une pétition.
- Publier des communiqués de presse.

### Plan pour l'expansion des services

- Produire des bulletins, des feuilles de renseignements et des présentations sur l'expansion des services.
- Produire des rapports de recherche sur les services bancaires offerts dans des bureaux de poste partout dans le monde et sur la faisabilité d'offrir de tels services au Canada.
- Diffuser les résultats de la recherche dans les médias et auprès des alliés.
- Encourager les députés et députées et les partis politiques à appuyer la mise en place de services bancaires et financiers dans les bureaux de poste.

# Aux prochaines élections, nous nous souviendrons de juin 2011

**Nous ne pourrions jamais oublier ce que le gouvernement conservateur de Stephen Harper a fait aux travailleurs et travailleuses des postes en juin 2011. Et il n'a cessé depuis de s'attaquer aux syndicats et à leur capacité à défendre les droits des travailleurs et travailleuses et les droits de la personne.**

En plus d'intervenir directement pour entraver le droit à la libre négociation collective, le gouvernement fédéral a présenté en Chambre des mesures législatives, comme le projet de loi C-377, qui visent à nuire aux activités des syndicats. Stephen Harper suit avec beaucoup d'intérêt les initiatives qui ont été mises de l'avant en Saskatchewan et en Ontario et qui risquent de porter atteinte à la formule Rand et, du même coup, à la structure des syndicats.

Pour le bénéfice des gros bonnets qui financent leurs campagnes électorales, les gouvernements fédéral et provinciaux s'en prennent aux droits et aux gains que nous avons obtenus au fil des ans et au prix de hautes luttes. Ces gouvernements se rangent du côté des employeurs et adoptent des lois de retour au travail qui suppriment le droit à la libre négociation collective, y compris le droit de grève.

Il incombe maintenant aux syndicats de confronter le gouvernement fédéral et de travailler au rétablissement de conditions politiques favorables à des négociations collectives libres et justes. Tous les éléments du plan d'action du STTP d'ici à 2015 sont liés à cet objectif. Si nous échouons et que les partis antisyndicaux demeurent au pouvoir, les syndicats s'en trouveront davantage affaiblis. Les employeurs tireront parti de la situation, ce qui viendra aggraver l'écart croissant entre les riches et les pauvres et entraînera une détérioration des salaires, des avantages sociaux et des programmes sociaux.

Au moment venu, le palier national du STTP consultera les membres, préparera du matériel et effectuera des recherches pour faire des droits syndicaux un enjeu des prochaines élections. Nous dressons également une liste des circonscriptions où nous avons des chances de défaire les candidates ou candidats conservateurs.

Il importe que les sections locales établissent dès maintenant des liens avec leurs alliés pour qu'elles soient prêtes à les mobiliser lorsque la campagne électorale s'enclenchera. Les travailleurs et travailleuses et leurs alliés devront participer aux réunions générales des candidates et candidats et faire de nos droits et préoccupations un enjeu électoral. Nous devons entrer en contact avec d'autres organisations communautaires dans les circonscriptions ciblées et veiller à ce que les candidates et candidats antisyndicaux soient dénoncés et défaits. Nous devons aussi participer aux campagnes organisées par le Congrès du travail du Canada, les conseils du travail et d'autres groupes progressistes.

L'année 2015 n'est pas si loin. Le temps est venu d'entamer les discussions et de former les alliances nécessaires à la mise en œuvre de notre plan. Les élections pourraient avoir lieu à l'automne 2015, conformément au principe d'élections à date fixe, où peut-être plus tôt. Toutefois, il se pourrait qu'il y ait d'ici là des élections partielles cruciales pour l'obtention de sièges à la Chambre des communes.

Les travailleuses et travailleurs qui nous ont précédés ont mené d'importantes luttes et ont consenti de lourds sacrifices pour obtenir les droits syndicaux et les protections dont nous bénéficions aujourd'hui. Il s'agit d'un héritage précieux dont les conservateurs de Stephen Harper sont en train de nous dépouiller peu à peu. Heureusement, nous avons un plan. Ensemble, avec le reste du mouvement syndical, nous parviendrons à mettre un terme à ces attaques.

*suite de la page 1*

## Régler les problèmes liés à la transformation postale

- méthodes de travail non sécuritaires et inconfortables pour les factrices et facteurs;
- charge de travail excessive en raison de réorganisations déficientes;
- réduction du travail de jour.

### Négociations et arbitrage

La loi de retour au travail imposée en 2011 a bel et bien privé le STTP de son droit de négocier des solutions aux problèmes causés par la transformation postale.

Depuis, le Syndicat tente, dans le cadre de deux arbitrages nationaux, de trouver des solutions à ces problèmes.

Le premier arbitrage relève de l'article 29 (changements technologiques) de la convention collective de l'unité urbaine. L'arbitre Brian Keller est saisi de la question des effets de la transformation postale sur les travailleuses et travailleurs des groupes 1 et 2. Plus de 30 jours d'audience ont déjà eu lieu sur les questions liées au groupe 1. Nous attendons maintenant la décision intérimaire de l'arbitre. L'examen des questions relatives au groupe 2 aura lieu au cours des 20 jours d'audience prévus entre juin et décembre de cette année.

Le deuxième arbitrage relève de l'article 33 (Santé et sécurité), et porte sur la méthode de livraison à deux liasses et aux renseignements utilisés dans le cadre des réorganisations d'itinéraires (article 47).

Le 2 avril dernier, des facteurs américains ont témoigné sur les problèmes liés à la méthode de livraison à deux liasses, utilisée aux États-Unis depuis de nombreuses années. Le Syndicat entend soumettre d'autres preuves ergonomiques, et il attend cet été une décision intérimaire sur les questions de santé et de sécurité. L'arbitrage des questions relatives à l'article 47 se poursuivra en août.

### Poursuite de la lutte

Pour régler les problèmes liés à la transformation postale, le Syndicat ne mise pas uniquement sur les arbitrages. Il a accepté de mener conjointement avec l'employeur un projet aux termes de l'annexe « AA » pour faire la lumière sur les problèmes liés à la livraison de colis par les factrices et facteurs motorisés. Les parties doivent aussi effectuer une validation conjointe de plus de 200 valeurs de temps intérimaires de la transformation postale. Les sections

locales du STTP participent à des campagnes d'information publique sur les problèmes en matière de service qui résultent de la transformation postale. Les sections locales ont aussi tenu des manifestations et des séances d'information.

La clause 29.02 de la convention collective de l'unité urbaine indique ce qui suit : « Dans la mise en œuvre de changements technologiques, la Société s'engage à éliminer toutes les injustices ou effets défavorables causés aux employées ou employés ». Nous n'abandonnerons pas la lutte tant que la Société n'aura pas respecté cet engagement.

Difficile de trouver un service de garde quand on travaille par quarts.

Ça ne devrait pas être ainsi.

SERVICES DE GARDE  
Véritables confidences!

sttp•cupw

## Repensons les services de garde!

Vous croyez être la seule personne à avoir de la difficulté à trouver des services de garde? Détrompez-vous. De très nombreuses familles font des pieds et des mains pour trouver des services de garde convenables et abordables.

Au cours des mois à venir, les membres du STTP tiendront des « assemblées de cuisine », soit des réunions informelles où ils pourront échanger sur les difficultés qu'ils ont dû surmonter pour trouver des services de garde de qualité et se payer ces services. Il nous faut votre aide! Si vous désirez être de la partie, communiquez avec nous à [info garde@cupw-sttp.org](mailto:info garde@cupw-sttp.org).

Ces assemblées de cuisine font partie d'une nouvelle campagne multisyndicale visant à mobiliser les membres pour qu'ils exigent des différents paliers de gouvernement des améliorations aux politiques et aux programmes en matière de garde d'enfants.

[www.garderiespubliques.org](http://www.garderiespubliques.org)